

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2021

Date de convocation : 10 février 2021

ORDRE DU JOUR :

- 1 – Délibération pour tenue réunion à huis-clos**
- 2 – Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 12 décembre 2020**
- 3 – Règlement des factures d'investissement avant le vote du budget primitif 2021**
- 4 – Chaufferie pôle résidentiel communal**
- 5 – Eclairage + télécom allée des chênes**
- 6 – Modification des limites d'agglomération de la commune**
- 7 – Convention des routes départementales en agglomération**
- 8 – Procédure de rétrocession de concessions au cimetière**
- 9 - Création d'une commission municipale en charge du cimetière**
- 10 – Subvention exceptionnelle**
- 11 – Entretien des chaudières**
- 12 – Ventes de terrains**
- 13 – Divers**

Étaient présents : Mr Jean-Pierre TUREK, Maire.

Mr Grégory COURTET, Mme Evelyne COURTET, Mr Alain BOURGEOIS, Mme Emilie HEUGAS, Adjoint.

Mme Nicole VEDRINE, Mme Catherine LOISEAU, Mme Sandrine JABY, Mr Mathieu FLABA, Mme Robertine DUFOUR, Mr Ludovic CHEVREAU, Mr Jean-Michel ZANCO, Mr Jean-François BRUGIERE, Mme Florence BOUEIX, Mme Nadège ACHARD.

Présents : 15

Votants : 15

Le quorum est atteint. La séance est ouverte à 18h34. Mme Sandrine JABY est élue secrétaire de séance à l'unanimité. Mme Rozot du journal « La Montagne » est présente suite à notre invitation.

1 – Délibération pour tenue à huis clos du conseil municipal 2020/001

Il est procédé au vote pour la tenue de la réunion à huis-clos :

Votes pour : 15

2 – Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 12 décembre 2020

Mr le Maire demande s'il y a des questions. Aucune question n'est posée.

Il est procédé au vote pour approuver le procès-verbal de la réunion du 12 décembre 2020 :

Votes pour : 15

3 – Règlement des factures d'investissement avant le vote du budget primitif 2021 2021/002

Conformément à l'article L1612-1 du CGCT, dans le cas où le budget d'une collectivité n'a pas été adopté avant le 1^{er} Janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente et de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il est proposé au Conseil Municipal de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % avant l'adoption du Budget Principal qui devra intervenir avant le 15 Avril 2021.

Il est procédé au vote pour autoriser, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2021, le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, et ouvrir les crédits correspondants lors de l'adoption du budget 2021.

Votes pour : 15

4 – Chauffage pôle résidentiel communal 2021/003

Une estimation pour une chaufferie pour le pôle résidentiel communal et l'école d'un montant de 257 400 € HT (subventionné à 74 %) nous a été transmise par l'entreprise Auverfluid. Il s'agit d'un système de chauffage à plaquettes. Le souhait est de pouvoir utiliser la forêt communale pour fonctionner (résidus de coupes, branches, etc) et de faire participer les administrés en leur proposant de laisser leurs branches à destination de la déchetterie sur une plate forme communale afin de les transformer en plaquettes. Toutes les essences de bois sont utilisables. Des devis vont être demandés.

Il y aura un second système de chauffage (obligatoire) au gaz si besoin en dépannage et un groupe électrogène en cas de coupure d'électricité. Ces 2 systèmes sont compris dans l'estimatif.

Il est procédé au vote :

Votes pour : 15

5 – Eclairage + télécom allée des chênes 2021/004 et 2021/005

Une augmentation de la puissance électrique est nécessaire pour le pôle résidentiel communal. Un enfouissement de la ligne est prévu de la cité des pins au pôle résidentiel. Le SIEG prend en charge la fouille et la pose. Il nous est proposé de faire en même temps l'éclairage public et le télécom pour des montants respectifs de 4550,24 € TTC et 4680 € TTC.

Il est procédé au vote :

Votes pour : 15

6 – Modification des limites d'agglomération de la commune 2021/006

Un entretien a eu lieu avec un représentant du département. Pour des soucis de sécurité routière, nous voulons mettre en œuvre des actions pour faire ralentir la circulation.

Il est proposé dans un premier temps de modifier les limites d'agglomération de la commune comme suit :

- supprimer la partie de route limitée à 80 km/h entre Bogros et Chomadoux en faisant coïncider la sortie de Bogros avec l'entrée de Chomadoux
- déplacer les panneaux d'entrée et de sortie de Messeix sur la RD31(déplacer l'entrée et la sortie d'agglomération du n° 47 rue des noisetiers au n° 46 rue des noisetiers) et faire installer par le département un panneau d'avertissement de zone 50 en amont de l'entrée du bourg

Il est procédé au vote :

Votes pour : 15

7 – Convention des routes départementales en agglomération 2021/007

Il s'agit d'une convention entre le département et la commune. En acceptant cette convention, le département devient responsable au niveau juridique en cas d'accident corporel ou mortel sur les routes départementales qui traversent les agglomérations de la commune.

Il est procédé au vote :

Votes pour : 15

Pour information, le marquage au sol des routes va être effectué au printemps (cédez le passage, stop, passage piétons).

8 – Procédure de rétrocession de concessions au cimetière 2021/008

Un ossuaire doit être prévu dans le cimetière afin d'accueillir les restes des personnes qui étaient inhumées dans les concessions qui font l'objet de la procédure de reprise.

L'arrêté de péril non imminent pour la concession n°64 a été pris et affiché.

Il faut aujourd'hui prendre une délibération pour autoriser Mr le Maire à entreprendre les travaux de l'ossuaire (emplacements 63 et 64), choisir les entreprises et prévoir les crédits correspondants pour l'adoption du budget 2021. Un arrêté sera pris suite à la délibération pour la création de l'ossuaire.

Il est procédé au vote :

Votes pour : 15

9 - Création d'une commission municipale en charge du cimetière 2021/009

La société EPOC nous demande de créer une commission municipale en charge du cimetière.

La commission sera composée de Mr Bourgeois Alain, Mme Heugas Emilie, Mme Jaby Sandrine, Mme Vedrine Nicole et Mr Brugière Jean-François.

Mr le Maire donne délégation à Mr Bourgeois Alain.

Il est procédé au vote :

Votes pour : 15

10 – Subvention exceptionnelle 2021/010

Les pompiers du département participent à un championnat national de football qui a lieu cette année à l'île de la Réunion. 4 pompiers de Messeix font partis de cette équipe. Ils recherchent des sponsors pour les aider à financer leur voyage.

Il est proposé de leur accorder une subvention exceptionnelle de 1000 €.

Votes pour : 15

11 – Entretien des chaudières 2021/011

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il faut renouveler le contrat d'entretien des chaudières communales ainsi que l'ensemble de leur circuit de chauffage : mairie douches, mairie secrétariat, école bâtiment neuf, école vieux bâtiment, église, presbytère, musée de Bogros, Bogros bâtiment côté place, les Gannes nouvelle école, Les Gannes stade de foot.

Le contrat avec l'entreprise « Pinson René Plomberie Chauffage Sanitaire » est valable pour un an pour un montant de 1950 € HT.

Il est procédé au vote :

Votes pour : 15

12 – Ventes de terrains 2021/012

Mr le Maire informe qu'il a été contacté par plusieurs personnes qui souhaiteraient acheter des petits morceaux de terrains communaux mitoyens à leurs habitations.

- Chalameyroux : un chemin communal traversant une propriété. Les futurs acquéreurs ont fait la démarche auprès de leurs 2 voisins qui ont donné leur accord. Surface environ 855m²
- Rue des alisiers : le terrain est en location avec un bail agricole. Le futur acquéreur se rapproche du locataire pour avoir son accord.
- Rue du bois joli : surface environ 106m²
- Place du bois joli : alignement sur le mur surface environ 20m²

Il est entendu que les frais de géomètre seront à charge des acquéreurs. Les terrains seront vendus pour un montant de 1 € le m². Les délibérations pour les ventes seront prises lorsque le géomètre sera intervenu pour avoir les surfaces exactes.

Il est procédé au vote pour un accord de principe sur les ventes de ces terrains :

Votes pour : 15

13 – Divers

- Le groupe Total cadran a été reçu pour un projet de parc de panneaux photovoltaïques sur 2 sites de la commune. A ce jour, ce ne sont que des informations, aucune étude n'a été lancée. Une délibération sera prise lors du prochain conseil pour le lancement d'une étude à titre gratuit. Une communication auprès de la population sera faite par des panneaux d'affichage publics.

- Mme Boueix demande pourquoi l'entretien du camion de la commune a été effectué par le garage Gathier et non par le garage Eragne. Il est répondu que le véhicule partner est allé à 3 reprises au garage Eragne pour la même panne et que nous avons rencontré quelques problèmes avec la réception du véhicule kangoo.

- Mme Boueix se désole de ne pas avoir été prévenu de l'embauche du 4ème agent.

- Mr Chevreau demande s'il existe des cours d'informatique sur la commune. Il est répondu que non. Il existe des maisons France Services de la communauté de communes pour aider les administrés dans leurs démarches. Nous avons été contacté pour une étude de projet d'installation pour une création d'entreprise d'aide informatique sur une commune voisine.

Fin de la séance 20h04